

donner leur appui. La question romaine existe donc toujours, et elle existera tant qu'une solution acceptée par le pape ne sera pas intervenue.

Léon XIII avait cru un moment que l'heure était arrivée. Quand s'ouvrit le congrès de la paix à La Haye, il pensa que la meilleure occasion d'exposer ses griefs et de pourvoir à son indépendance était arrivée, et il demanda formellement son admission au congrès de la paix. L'Italie s'opposa énergiquement à cette admission. Elle alla même jusqu'à déclarer que si le pape était admis à la conférence, elle-même n'y assisterait pas. Devant cette opposition irréductible de l'Italie, la reine de Hollande, qui s'était faite le porte-parole des désirs pontificaux, s'arrêta et fit connaître à Léon XIII que devant l'opposition de l'Italie on ne pouvait point passer outre. C'eut été, en effet, se priver de la collaboration de l'Italie, et le congrès en eut par là même été sérieusement atteint.

Maintenant la question reste sans doute toujours posée, car le pape a continué à protester. Mais, pour des raisons politiques faciles à comprendre, sa protestation n'a point d'une façon effective franchi la porte de bronze du Vatican. Benoît XV est faible, il est dépouillé de ses Etats, il est un souverain sans royaume, un général sans armée, et, dans ces circonstances, notre siècle, qui ne s'incline que devant la force, a tenu pour non avenues les protestations pontificales. Benoît XV, dans ses documents officiels, dans ses conversations privées, n'a jamais soulevé la question de son indépendance et de sa liberté. Et il a agi sagement. Allons au plus pressé, s'est-il dit, conjurons les peuples de faire la paix, demandons à Dieu de l'imposer à l'Europe déchirée et malheureuse, tel est à présent notre rôle. Et Benoît XV ne s'est jamais départi de ce rôle.

Mais en dehors du pape, la question romaine existe depuis 1860. Du moment qu'elle existe, il faut qu'elle soit solutionnée un jour ou l'autre, et il n'est pas défendu à un catholique